Image not found or type unknown

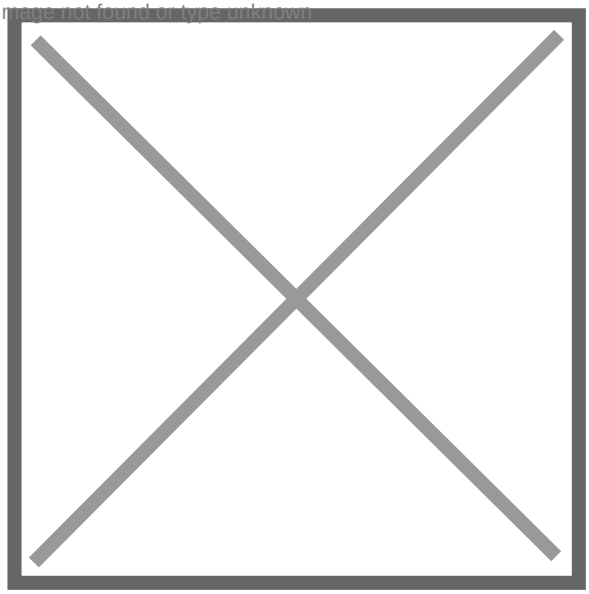

Problémes d'apl avec la caf

Par **betty28350**, le **30/10/2013** à **11:22**

Bonjour, la CAF réclame à mon fils 334.02 euros pour l'APL versées directement au crous pour le mois d'octobre et novembre, celui çi est étudiant n'a aucun revenus et n'a pas touché cette somme sur son compte. D'aprés vous pourquoi la CAF lui réclame t'elle cette somme et comment faire pour leur expliquer qu'ils se sont trompé et que mon fils ne peut pas rembourser cette somme.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **30/10/2013** à **11:59**

bjr,
impossible de répondre à votre question sans connaître les raisons de la demande de la CAF.
il faut donc leur poser la question.
cdt

Par **Lag0**, le **30/10/2013** à **13:12**

Bonjour,
S'il s'agit d'un trop versé, il est normal que la CAF le réclame (répétition de l'indu).
Le fait que l'allocation ait été versée directement au bailleur ne change pas les choses, c'est bien le locataire qui était censé en être bénéficiaire.

Par **betty28350**, le **30/10/2013** à **13:53**

j'ai demandé à la CAF pourquoi, mais ils ne m'ont toujours pas répondu à ma question. Je ne vois pas pourquoi il faudrait rembourser une APL qui est versée pour le logement , qu'elle soit versée ou non au locataire ! cela reviendrais à ne pas avoir eu d'APL pour les mois 'octobre et novembre !!merci pour vos réponses .

Par **jibi7**, le **30/10/2013** à **14:01**

l'allocation n'est due que si le locataire a payé son loyer: donc si votre fils n'a pas payé ou pas occupé sans prevenir il est logique que la caf se rembourse

Par **Lag0**, le **30/10/2013** à **14:05**

Ou tout simplement parce qu'après vérification, le fils n'avait pas droit à l'allocation.
Il m'est arrivé, quand j'étais jeune, de devoir remboursé les seuls 6 mois d'allocations que j'ai touché de ma vie parce qu'après vérification, cette allocation m'avait été délivrée "par erreur"...

Par **betty28350**, le **30/10/2013** à **14:35**

le loyer est réglé en temps et en heure et que mon fils occupe bien les lieux toute l'année, donc !!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés